

Rapport de la sous-commission des comptes 2015

Dicastère de Mme Sylvia Morel

Composition de la sous-commission

Membres: Sarah Blum **POP**
Marc Schafroth **UDC**
Pierre-Alain Borel **PS** – Rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 mars en présence de Mme Sylvia Morel et des chefs de services suivants:

Mmes Sylvène Aeschlimann et Séverine Bippert.

MM. René Barbezat, Joseph Mucaria, Bekir Omerovic et Fernando Soria

M. Eric Tissot, malade, était excusé.

Remarques générales

Les commissaires regrettent que les différents rapports de gestion ne soient pas encore parvenus à la sous-commission.

La cheffe de dicastère explique que les délais impartis aux services étaient très courts et que par ailleurs le départ du chancelier et l'absence, suite à un accident, de la préposée au contrôle des habitants n'arrangent rien.

De son côté, le chef du service des finances explique que le passage au système MCH2 a engendré une surcharge de travail très importante.

Les comptes 2015 bouclent avec un résultat opérationnel de CHF 11'067'058.- de perte. Toutefois, en raison de la dissolution de différentes réserves qui ne peuvent plus être admises avec le passage à MCH2, le résultat final est de CHF 5'776'630.- de perte.

Si le résultat opérationnel est meilleur (de CHF 1'125'025.-) par rapport au budget qui avait été revu pour 2015, cela s'explique en bonne partie par une réduction des charges liées au personnel (près de CHF 2,5 millions). En effet, la direction de l'école n'avait pas budgété les remboursements de salaires en cas de maladie et accidents (CHF 600'000.- environ). Ce montant n'a pas non plus été budgété pour 2016: Les choses seront corrigées pour 2017. Les autres améliorations liées au personnel s'expliquent essentiellement par différents départs non remplacés.

Les recettes fiscales, avec plus de CHF 1,6 millions de moins que prévu au budget, sont encore moins bonnes que ce qui avait été imaginé.

Les montants comptabilisés en investissements sont de CHF 23'1153'513.41.- alors que le budget 2015 était de CHF 21'519'040.-. Ceci s'explique par le fait que plusieurs objets ont été transférés du patrimoine financier au patrimoine administratif (Maison du Peuple, Doubs 32, Abattoirs) en raison du passage à MCH2. Du coup, alors que les investissements en question avaient bien été budgétés, ils ont été comptabilisés dans une rubrique différente.

Même si la baisse des investissements est encore faible, les amortissements futurs seront peu à peu impactés, ce qui aura une influence sur la réduction des charges dans les années à venir. Ce phénomène sera encore accentué par la réduction drastique des montants que nous pourrions consacrer aux investissements dans les prochains budgets.

Afin de répondre aux exigences de MCH2, il a été indispensable de réévaluer l'ensemble de notre bilan. En effet, l'objectif est que les biens soient valorisés par rapport à leur valeur réelle. Selon la loi cantonale, les immeubles du patrimoine administratif doivent être inscrits au maximum à 70% de la valeur incendie et les biens du patrimoine financier à leur valeur vénale (valeur de rendement).

Toutefois, afin d'éviter d'avoir des surévaluations, des corrections ont été effectuées de cas en cas, comme par exemple pour les anciens abattoirs qui, à l'évidence, ne pourraient pas être vendus pour un montant équivalent au 70% de leur valeur incendie.

Au final, l'ensemble de ces opérations ont permis de réévaluer notre patrimoine administratif de CHF 262'069'677.- et notre patrimoine financier de CHF 41'070'139.-.

Ceci a constitué un effet extrêmement bénéfique pour la situation financière de notre ville; ce qui nous permet non seulement de respecter les exigences de la LFinEc, mais également de constituer toute une série de provisions dans la perspective des grosses dépenses incontournables que nous devons honorer dans les années à venir (CHF 21 millions pour les intérêts sur l'emprunt Depfa, CHF 72,5 millions pour la recapitalisation de Prévoyance.ne), ainsi que pour une réserve de politique conjoncturelle

(CHF 66 millions) servant à réduire l'impact des baisses des recettes fiscales liées à la conjoncture.

Concernant Prévoyance.ne, la provision a été calculée sur la base d'une recapitalisation en 2039, même s'il est aujourd'hui question d'allonger la recapitalisation jusqu'en 2052. Toutefois, avec les incertitudes qui pèsent sur les caisses de pensions, il n'est pas à exclure que les montants que devront verser les employeurs et les employés seront encore beaucoup plus conséquents qu'imaginé initialement.

Après toutes les opérations comptables, notre Ville boucle ainsi l'exercice 2015 avec un compte de résultat reporté (ce que nous connaissions sous le terme de fortune) de CHF 51'714'370.-.

Malgré tout, les opérations de réévaluations liées au passage à MCH2 ne pourront se réaliser qu'une seule fois. Par ailleurs, même si différentes provisions ont pu être constituées, il n'en demeurera pas moins un problème de liquidités au moment où les paiements devront être réalisés.

Pour 2016, en fonction du budget prévu, il devrait être possible de prélever un montant de CHF 8,8 millions à la réserve de politique conjoncturelle.

Ainsi, en fonction de l'exigence qui nous est imposée d'avoir un compte de résultat reporté qui ne soit jamais en dessous de CHF 40 millions et en tenant compte des pertes prévues pour 2016, les charges 2017 devront encore baisser, au minimum, de CHF 4 millions.

Une séance d'information pour présenter les principaux éléments de la situation financière à l'ensemble du personnel a été organisée avant Pâques.

122 – Service de l'économie

Ce service revoit peu à peu l'entier de ses dossiers "entreprises". Des contacts sont organisés régulièrement et deux événements permettant des rencontres sont organisés par année. Pour l'événement prévu au mois de mai, il pourrait y avoir le témoignage d'anciens habitants de La Chaux-de-Fonds portant un regard positif sur notre ville. Il pourrait également y avoir une présentation du nouveau service des espaces publics.

Avec la réorganisation des services, le secteur marketing urbain et le géomètre communal qui étaient au service économique ont été transférés à l'Urbanisme.

Le pourcentage de secrétariat qui était prévu pour le chef de service n'a pas été repourvu. Les tâches de secrétariat sont assumées par la secrétaire du dicastère.

123 – Service informatique

L'augmentation des indemnités téléphoniques qui apparaît au compte 30490010 (budget et comptes 2015) est liée à une nouvelle logique de répartition entre les services.

600 – Service des finances

Le dépassement au compte 31320300 (Conseillers externes – experts) est lié aux avocats et experts qui ont été mandatés dans le dossier Depfa et au contrôle de la fiduciaire (organe de révision) qui a été nécessaire pour vérifier les réévaluations induites par MCH2.

Au chapitre des recettes, des dividendes exceptionnels de CHF 2,2 millions ont été perçus de Bloc 30. Malheureusement il s'agit d'une recette unique.

610 – Contributions

Les recettes liées aux personnes morales sont encore plus faibles que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du deuxième budget 2015, ce qui témoigne d'une situation économique préoccupante.

Pour la cheffe de dicastère, il faudrait que le fonctionnement courant de la Commune puisse être couvert par les recettes des personnes physiques, moins soumises à fluctuations, et que les recettes des personnes morales soient utilisées pour le financement des projets.

Au compte 31811010, on constate un montant (perte) de CHF 2,8 millions pour des actes de défauts de bien. Les commissaires se demandent si une action concertée des Communes auprès du Canton ne permettrait pas d'obtenir une forme de moratoire permettant d'éviter de faire à nouveau courir les intérêts sur les sommes qui restent dues lorsque les gens font l'effort de rembourser par acomptes leurs actes de défaut de bien.

La cheffe de dicastère examinera si une démarche peut être faite avec l'association des communes, car ça pourrait avoir un effet pour inciter des remboursements, même partiels, ce qui constituerait de toute manière un avantage pour la collectivité.

620 – Service des Ressources Humaines

La cheffe du dicastère explique que ce service qui a changé récemment de responsable fonctionne très bien et qu'elle est très contente de la dynamique qui est insufflée et de la transparence qui est apportée. Les commissaires constatent d'ailleurs cet esprit de transparence longtemps regretté.

Les collaborateurs font un grand travail de remise à niveau, y compris au niveau informatique, ce qui permettra notamment d'automatiser la production de statistiques sur les absences, etc.

L'ensemble des dossiers passeront durant l'année 2016 à la gestion électronique des données (GED). Des améliorations concernant le système de timbrage sont également prévues.

Les retards dans l'établissement des certificats de travail ont aussi été rattrapés.

Le service a été beaucoup sollicité par rapport à la préparation des dossiers pour le Conseil communal en lien avec les demandes de ponts AVS.

Le bilan effectué sur le projet de garde d'enfants avec la Croix-Rouge est très mitigé. Du coup, il a été décidé de prolonger l'expérience jusqu'à juin 2016 pour pouvoir faire un nouveau bilan.

La Ville peut désormais compter sur l'expertise d'un médecin-conseil qui est établi dans le bas du canton.

Par rapport aux économies liées au personnel, les commissaires posent la question de l'effet sur les collaborateurs. A ce stade, il est encore trop tôt pour porter une appréciation, même si on sent qu'il existe une certaine surcharge.

A ce propos, il convient de préciser que la réduction d'effectif s'est souvent accompagnée d'une réduction de certaines charges, comme par exemple en ce qui concerne les horaires d'accueil pour certaines prestations.

Malgré tout, la pression sur les effectifs nécessite une remise en question permanente afin d'examiner comment on peut faire les choses autrement. La sous-commission souligne les efforts faits tant par le personnel que par l'encadrement, puisque seuls les secteurs de l'action sociale et du parascolaires n'ont pas vu de diminution d'effectif.

630 – Contrôle des finances

Ce service a été beaucoup sollicité pour l'évaluation de nos actifs et de nos dettes, en lien au passage à MCH2. Par exemple, beaucoup de terrains, inventoriés à CHF 1.- ont pu être réévalués. A l'inverse, d'autres valorisations ont dû être revues à la baisse.

Il est toujours difficile de savoir jusqu'à quel prix il faut acquérir tel ou tel terrain. En effet, si de manière intrinsèque, il peut être difficile de le revendre avec une plus-value ou tout au moins sans perte, cela peut parfois constituer un élément décisif pour tel ou tel projet.

Ainsi, si au niveau du bilan, la situation de la Ville est assez bonne, la trésorerie, elle, pourrait nous causer quelques soucis.

Service des espaces publics (Dès janvier 2016)

Si la fusion a débuté en 2015, le nouveau service est effectif au 1^{er} janvier 2016. La réorganisation entrainera dans le fonctionnement, au minimum, un million d'économie durable.

A ce jour, il y a déjà eu une réduction de 5,6 postes sur les 8,6 prévus d'ici 2018.

La direction du nouveau service a dû effectuer un gros travail de réorganisation et d'adaptation qui conduit à ce que les prestations puissent se faire avec une plus grande efficacité. Pour certaines équipes qui étaient jusque-là autonomes, le regroupement n'est pas très bien vécu, notamment en ce qui concerne l'entrée en service obligatoire dans les locaux de la rue du Marais. Toutefois, un des objectifs de faire débiter tout le monde dans les mêmes locaux est d'arriver à souder l'équipe, de la faire adhérer au projet et d'une manière plus pragmatique, d'arriver à reconstituer des équipes en cas d'absence de l'un ou l'autre.

Certaines prestations ne seront plus faites et d'autres seront adaptées. A titre d'exemple, le goudronnage des trottoirs ne se fera plus avec des gravillons, mais avec un revêtement coulé à froid. Des essais en ce sens seront effectués en 2016.

En fonction des évolutions climatiques, il se pourrait qu'il ne soit plus indispensable de poser autant de pare-neige qu'aujourd'hui.

Le fauchage fera aussi l'objet d'une adaptation, de même que le soutien aux manifestations.

Tous les frais de personnels sont centralisés au service des espaces publics, puis sont refacturés sur les différents centres financiers.

700 – Administration

RAS

710 – Voirie

Même si le passage à MCH2 empêche de faire une comparaison systématique "budget à compte" avec les années précédentes, les budgets ont été respectés.

On constate un déficit dans l'entretien des routes. Il en va de même pour le remplacement des véhicules, puisqu'il faudrait idéalement consacrer, à cet effet, un montant de CHF 1,4 millions annuels.

Même s'il s'explique, le report du remplacement des véhicules n'est pas toujours un très bon calcul puisqu'il peut engendrer des frais d'entretiens supplémentaires. Sans compter le fait que les nouveaux véhicules sont souvent plus performants, plus économes en carburant et moins polluants.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget prévu a été dépassé en raison de fortes chutes de neige en très peu de temps (début 2015).

Concernant le mécontentement de certains utilisateurs du service de sms, il faut rappeler que le personnel de la voirie dépend des prévisions de MétéoSuisse qui peut parfois se tromper. En effet, c'est vers 16h00 que la décision d'envoyer un sms se prend, alors que la sortie des véhicules est

prévue pour 2h30 ou 3h du matin. Or, dans ce laps de temps beaucoup de choses peuvent encore changer. Si la sortie n'avait pas été prévue et qu'elle est lancée au milieu de la nuit, alors un sms est envoyé à ce moment. Avec près de 4500 abonnés, il faut environ 45 minutes avant que le dernier abonné ne reçoive le sms. Il convient également de rappeler que ce service est une aide et que même si le sms n'est pas envoyé pour une raison ou une autre, ça ne peut en aucun cas remettre en cause le déneigement lui-même ou l'enlèvement des voitures.

711 – Service des ateliers

Le budget a été dépassé en raison des frais de réparation des véhicules.

Les peintres ont posé et déposeront les signalisations hivernales en lieu et place d'Alfaset, ce qui permettra d'économiser environ CHF 40'000.-.

725 – Déchets des personnes physiques

Les conteneurs enterrés se mettent en place petit à petit. Il était prévu d'en terminer l'installation à fin 2016, mais le travail s'est ralenti en fonction des moyens financiers de la Ville, mais aussi en raison des oppositions du voisinage.

Sur le plan des incivilités, on estime qu'il y a 5 à 8% de gens qui ne jouent pas le jeu, dont la moitié, sont de "vrais tricheurs".

Un groupe de travail interservices est en constitution, avec pour objectif de constituer un plan d'actions.

En 2011, la voirie récoltait 150 tonnes de déchets, par an, dans les poubelles publiques, aujourd'hui elle en récolte 400 tonnes.

Les demandes de personnes à mobilité réduite (attestée médicalement) pour que la Voirie vienne prendre leurs poubelles au pied des immeubles sont en explosion. Actuellement ça occupe un collaborateur et un véhicule à mi-temps.

Un projet de ramassage par des volontaires à l'aide sociale au moyen d'un triporteur est à l'étude.

726 – Déchets des entreprises

RAS.

727 – Déchetterie intercommunale

La décision de la Ville de Neuchâtel de continuer à accepter tous les plastiques provoque une inégalité de traitement au niveau cantonal. Une intervention du Canton est attendue.

Le rapporteur
Pierre-Alain Borel